

# Permis de conduire : une avancée majeure pour les personnes diabétiques

La Fédération Française des Diabétiques annonce aujourd'hui une excellente nouvelle pour les personnes atteintes de diabète concernant le permis de conduire. La conduite et donc la mobilité de chacun est un élément important de la vie sociale et professionnelle. Les personnes atteintes de diabète, quand elles suivent un traitement par des médicaments les exposant à un risque d'hypoglycémie (insuline et/ou autres médicaments hypoglycémifiants), peuvent dans certains cas être soumises aux restrictions de délivrance du permis de conduire et être amenées à passer un contrôle médical d'aptitude à la conduite.

Jusqu'à présent, toute personne atteinte de diabète devait passer une visite auprès du médecin agréé (avec une consultation à 36 € non remboursée par l'Assurance maladie) et donc déclarer son diabète. Suite à cette visite, s'il était avéré que le diabète du patient n'avait pas de conséquence sur sa conduite, le permis de conduire lui était accordé pour une durée de 5 ans.

A la Fédération, nous estimions que cette procédure constituait un vrai frein à la mobilité et à la reconnaissance de la citoyenneté des personnes diabétiques.

## Ce qui change aujourd'hui

Les personnes passant leur permis ou n'ayant pas passé de visite auprès d'un médecin agréé devront, avant toute démarche, en parler avec leur médecin traitant et/ou spécialiste : ce dernier évaluera avec le patient et le conseillera pour déterminer s'il doit passer un contrôle médical auprès d'un médecin agréé par la préfecture.

La Fédération considère que cette nouvelle procédure est une reconnaissance de la confiance entre le patient et son médecin traitant ou spécialiste. Dans le cadre des consultations régulières, ils peuvent mieux évaluer ensemble les risques d'hypoglycémies sévères et les moyens de les éviter.

Le succès de cette avancée s'inscrit pleinement dans la démarche des Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques, conduits par la Fédération tout au long de cette année. Elle représente l'une des actions concrètes portées au quotidien par la Fédération pour défendre les personnes diabétiques et améliorer leur qualité de vie. Les propositions des Etats Généraux seront dévoilées lors de la Journée mondiale du diabète, le 14 novembre.

Pour comprendre ce qu'il faut faire maintenant en matière de permis de conduire :

[Le permis de conduire](#)

[Les conditions médicales d'aptitude à la conduite](#)

[La délivrance et le renouvellement du permis de conduire](#)

[Mon permis et ma visite médicale](#)

[Mon assurance automobile](#)